



AVRIL 2018
CODES A, C & T

FO COM \ ORANGE



PDE/PDM

DU + pour la planète DU + pour les salariés

Avec la négociation d'un Plan national de Déplacement Entreprise (désormais appelé Plan Déplacement Mobilité) il s'agissait de donner un cadre pour tous les personnels d'Orange ayant ou n'ayant pas encore de PDE local. L'accord s'inscrit dans une démarche volontariste

de lutte contre la pollution. FOCOM a dit oui :

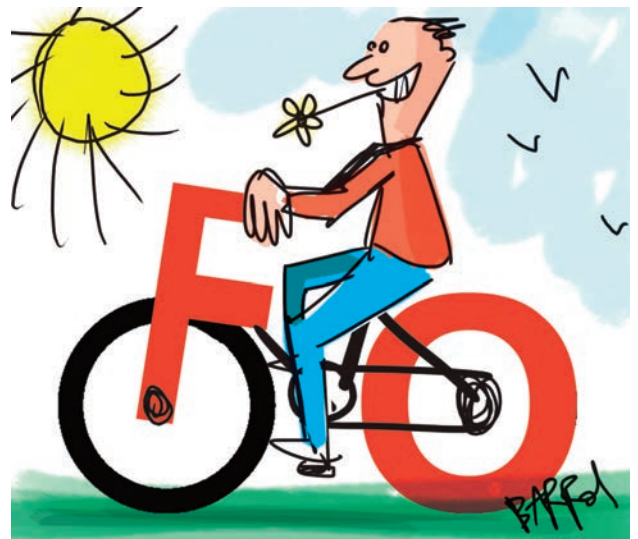
- à l'amélioration de nos conditions de transport
- à la préservation de notre environnement.

PRINCIPES :

- avoir un choix plus large et sans contraintes de son mode de déplacement
- diminuer le stress et la perte de temps
- avoir un plus grand confort lors des déplacements.
- encourager les transports publics
- promouvoir les modes de transport doux
- organiser et aménager l'organisation du temps de travail
- valoriser son temps de déplacement

CONCRÈTEMENT POUR LES SALARIÉS CELA SE TRADUIT NOTAMMENT PAR :

- 50 % de prise en charge du prix d'un 2/3 roues propre (neuf ou d'occasion) dans la limite de 200 € maximum sur 3 ans
- 200 € (25 cts/km) par an d'Indemnité Kilométrique Vélo nets non imposables
- 50 % de remboursement d'abonnement pour les consignes collectives
- 50 % d'abonnement au service de location de vélo
- la mise à disposition d'un lien **intranoo** incitant à l'auto-partage, au covoiturage et fournissant de bons plans pour les déplacements : **Orange Futé** (<http://orange-fute.com.ftgroup/>) rubrique **se déplacer, véhicules, altermobilité**
- l'aménagement des horaires de travail pour les salariés pratiquant le covoiturage
- le financement de l'inscription des abonnés pris en charge par Orange dans le cadre de l'offre de covoiturage que l'entreprise a contractualisée
- des formations pour l'éco conduite et la sécurité routière
- l'aménagement des sites et des locaux (abris vélo, vestiaires, douches, bornes de rechargement de batterie...)
- la couverture pour tous dommages corporels lors d'un déplacement professionnel avec un moyen de transport personnel
- des remises négociées auprès des constructeurs automobiles pour les salariés qui souhaiteraient acquérir une voiture électrique



Il est convenu qu'il sera possible de mettre en œuvre des mesures complémentaires adaptées aux spécificités locales.